



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 7 février 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE - Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Monique BUCHER - Patricia CHARTON (à partir du point 24-002) - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Corinne DESAUW - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS – Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – François MOUTOT - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoit POUYET (à partir du point 24-002) – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY (à partir du point 24-002) - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Annie LOBSTEIN	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Annick GOUELLAIN	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Dominique NICCO	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Laurent GISQUET	a donné pouvoir à	Pascal MARTEAU
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Guy PELISSIER	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Thierry DOLLEANS	a donné pouvoir à	Michel NOBLET

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 24-001

Présents : 37 Pouvoirs : 13 Votants : 50

Du point 24-002 au point 24-004

Présents : 40 Pouvoirs : 13 Votants : 53

Le Conseil Communautaire,

24-001 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 13 décembre 2023

24-002 PREND ACTE de la présentation du rapport de la CLECT

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

24-003 AUTORISE le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Galluis	Réhabilitation murs de la mairie	4 007,52 €
---------	----------------------------------	------------

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Saulx-Marchais	Réfection de la rue de la Tuilerie	22 564,48 €
Beynes	Réfection de la rue de la Tuilerie	28 732,33 €

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

Neauphle-le-Château	Aménagements de sécurité carrefour République-chemin pierreux	7 352,03 €
---------------------	---	------------

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Saint-Rémy-l-Honoré	Rénovation éclairage public	16 872,00 €
---------------------	-----------------------------	-------------

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

24-004 APPROUVE à l'unanimité la motion de soutien aux Communes de Cœur d'Yvelines contre la détérioration du service public de transport en commun suivante :

« Le transport public est un enjeu majeur pour notre Territoire du fait de la pluralité des usagers (scolaires, étudiants, actifs, personnes âgées...) et de la configuration de son territoire semi-rural semi-urbain.

Le territoire de la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines est desservi par des lignes de bus pouvant être internes ou connectant ce dernier à son environnement proche.

La stratégie de réponse aux besoins exprimés du territoire est l'amélioration et l'évolution de l'offre en transport en commun afin notamment d'accompagner les politiques publiques en matière de transition énergétique et de développement durable.

L'enjeu principal est donc de faciliter l'accès au transport en commun, or force est de constater que les deux nouvelles DSP (30 et 38) qui ont été signées par IDFM, sans aucune concertation avec les territoires, ne garantissent plus une offre attractive, efficace et répondant aux besoins des habitants qui réclamaient des arrêts supplémentaires.

La suppression unilatérale de nombreux arrêts sur la ligne express 78 en est une parfaite illustration, obligeant les habitants à reprendre leur véhicule personnel.

Cette nouvelle organisation de l'exploitation de ces lignes a fait remonter un fort mécontentement des élus de Cœur d'Yvelines et de ses habitants et a provoqué un mouvement social parmi les employés des transporteurs.

Les élus de Cœur d'Yvelines alertent la Présidente d'IDFM sur la responsabilité de l'AOM au regard du maintien du service public de transport en commun et sur la responsabilité juridique en cas d'accident, sachant que tous les jours des lignes sont impactées laissant les usagers (mineurs et majeurs, scolaires et actifs) sur la voie publique dans des conditions de sécurité précaires.

Compte tenu du caractère inadmissible de cette situation, la CCCY, en soutien de ses Communes :

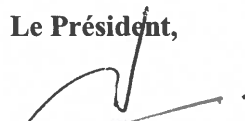
- EXIGE un rétablissement immédiat et complet du fonctionnement de ces lignes ;
- S'OPPOSE à la suppression des arrêts prévus sur la ligne express 78 ;
- EXIGE que des concertations systématiques soient faites en matière de transport en commun avec les territoires.

Enfin, il est rappelé qu'en matière de transport, les communes étaient représentées au sein du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR) qui définissait les besoins auprès d'IDFM et des exploitants. Organe représentatif, ce syndicat, dissous depuis décembre 2023, n'avait cependant aucun pouvoir décisionnaire dans l'organisation des réseaux de transport en commun du territoire. Ses compétences ont été retransférées aux Communes concernées.

La Communauté de Communes non compétente en la matière, a toutefois lancé une étude mobilité en cours d'achèvement, a pris contact avec IDFM et s'est positionnée en tant qu'interlocuteur afin de créer de vraies relations partenariales. »



Le Président,


Hervé PLANCHENAULT